

Marie-Odile NOVELLI
Vice-présidente déléguée aux solidarités, à la politique de la ville et au logement

Emilie et Simon ont vingt ans et habitent ensemble dans un petit village de la Drôme. Emilie, intérimaire, est enceinte. Simon a un contrat de travail pour quelques mois. Ils gagnent 600 euros par mois alors que leur loyer mensuel est de 300 euros. Ils touchent 260 euros d'APL. Heureusement, mais les véritables problèmes sont la précarité et la cherté des loyers. La part des loyers est ainsi passée de 29% en 1988 à 40% en 2002 dans le revenu des ménages. Cela fait plus de 30 ans que l'on ne construit pas suffisamment en France.



Ces conventions, qui donneront lieu à un financement régional, seront réalisées dans le cadre d'un PLH (Programme Local de l'Habitat) ou, si les collectivités ne se sentent pas prêtes, dans le cadre des Contrats de Développement Rhône-Alpes ou des Parcs Naturels Régionaux. Pour financer les opérations, la Région a doublé ses aides et va prendre au mot JL Borloo pour que ses objectifs ambitieux se traduisent effectivement par des

ESS : le reflet satisfaisant des propositions du groupe de travail

Depuis septembre 2004, le groupe de travail « Economie sociale et solidaire » réunit les principaux acteurs de ce domaine en Rhône-Alpes et des élus, sous la présidence de Jean-Marc Leculier. Ce groupe de travail a été mandaté par le Président de la région Rhône-Alpes pour la mise en place de dispositifs d'appui à ce secteur. La délibération « Développement du secteur de l'économie sociale et solidaire » représente une prise en compte par l'exécutif du travail mené par le groupe et une première étape importante dans la mise en oeuvre de nouvelles politiques.

Elle permettra la mise en place de différents dispositifs :

Un appel à projet « objectif emploi » : beaucoup plus souple et dynamique qu'un dispositif classique, toujours en phase avec la réalité du moment,

il laissera toute sa place à l'originalité et la créativité des porteurs de projets en évitant des critérisations excessives.

■ **Une phase d'étude préalable** à la mise en place d'un dispositif d'appui à la reprise d'entreprises sous forme collective par les salariés, pour des entreprises en difficultés ou saines. Ce dispositif répond au besoin de ces salariés, pour qui la reprise sous cette forme constitue bien souvent la seule solution de maintien d'un nombre significatif d'emplois. Il verra le jour au plus tard en janvier 2006.

■ **La promotion de l'économie sociale et solidaire**, en réponse à la méconnaissance de ce secteur non seulement par les acteurs économiques, les décideurs, mais également par les porteurs de projets.

transferts financiers aux collectivités.

Les contrats-logement seront conditionnées ou bonifiées à la mise en oeuvre d'objectifs de développement durable : solidarité avec des financements prioritairement affectés aux logements des personnes à faible revenu ou en difficultés (sans logis, jeunes, personnes handicapées), Haute Qualité Environnementale, qualité architecturale et urbaine, participation des habitants et des locataires, Haute Qualité d'Usage favorisant l'accessibilité aux personnes handicapées...

Le Conseil régional a posé les bases d'une politique de l'habitat ambitieuse. Elle sera relayée par une politique foncière de développement quantitatif et qualitatif. Reste à construire, avec les élus locaux et la société civile, des projets locaux en conséquence.

Cette première délibération est une étape fondamentale pour la région et l'économie sociale et solidaire : elle met en place les principaux dispositifs de soutien à ce secteur ; elle est la première étape d'une politique conséquente de soutien à l'économie sociale et solidaire puisque d'autres dispositifs suivront au début de l'année prochaine. Rhône-Alpes est ainsi la première région française à s'engager de façon significative dans le soutien à ce secteur.

Plus de détails en page pratique



Benoît Leclair
Conseiller Régional de Savoie

35 millions de tonnes de fret traversent les Alpes du Nord chaque année. La part de la route ne cesse d'augmenter au détriment de la voie ferrée dont le trafic jusqu'alors stable aux environs de 9 millions de tonnes baisse depuis la mise en application de plan Véron de la SNCF (-10% entre 2003 et 2004). La route absorbe toute l'augmentation globale de trafic et assure aujourd'hui plus de 80% de l'ensemble.

Les traversées routières se partageaient, jusqu'à samedi dernier, entre le tunnel du Fréjus (1.200.000 camions par an) et le Mont Blanc (300.000 camions en 2004, mais en progression continue).

Le premier enjeu est de faire fonctionner la voie ferrée du mont Cenis à son optimum estimé de 13 à 20 millions de tonnes. Les travaux en cours pour la mise au gabarit B1 du tunnel du Fréjus limitent aujourd'hui cette montée en charge, hormis les difficultés propres du fret SNCF.

La réussite de l'expérimentation d'autoroute ferroviaire Aiton-Orbassano dépend de cette mise au gabarit. Le choix d'un itinéraire trop court reste cependant son principal handicap.

Dans le même temps le transport combiné est aujourd'hui littéralement abandonné.

La nouvelle liaison FRET «transalpine» attend toujours des décisions pour son financement. Dimensionnée pour 40 millions de tonnes, pourra-t-elle décharger la route ou seulement absorber l'augmentation de trafic ? Des décisions, fiscales en particulier, limitant l'envolée des transports routiers, dépend la réponse. On les attend toujours et encore. La région a adopté un vœu en ce sens en avril dernier.

Le conseil régional en pratique

Nouvelles délibérations en économie	Fiche technique
Jean-Marc Leculier Président du groupe de travail Economie Sociale et Solidaire	
<p>Soutien à la création d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avances remboursables Objectif : doubler l'activité des Plates-formes de Développement Local via les CDRA • Discussion avec France Active : étude d'un abondement des fonds territoriaux • Prêts d'honneurs Prêts pour tout type de projet y compris reprise d'entreprise par réseaux ADIE, FIR, Entreprendre, Urscof – Prêts personnels à 0%, sans garantie. <ul style="list-style-type: none"> • Et/ou Subvention pour public «fragile ou en difficulté» - Adapté aux micro entreprises – Gestion déléguée à l'ADIE – Co-financement souhaité - Entreprise de 0 à 6 mois dont le projet n'excède pas 20.000€- Subvention d'investissement – Montant égal au montant apporté (plafond : 3.000 €) • Et/ou Avances remboursables (ARJE) : «Projets innovants à potentiel» - Industrie et services aux entreprises – Pour entreprises de 0 à 4 ans, différé de remboursement 2 ans, Avance Remboursable de 25 à 40.000€ égale au prêt bancaire obtenu. • Et/ou Avances remboursables «preuve du concept» en complément d'un premier apport en capital de pré-amorçage de 60 à 80.000€. 	
<p>Politique de soutien à la transmission d'entreprise (100 000 entreprises à reprendre dans les dix ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantie bancaire - Aide au financement de la reprise d'entreprises viables mais peu attractives reprise par les personnes physiques ou les salariés. Fond de garantie d'emprunt Sofaris sous convention Région – 3,1 M€ region = 3,1 M€ Sofaris. • Soutien et accompagnement des repreneurs au plus près du territoire Boite à outils d'accompagnement à l'échelle du territoire (CDRA) Coordination de la région pour la mise en relation du potentiel régional des repreneurs et cédants et la communication sur l'action de la région. Sont exclues les entreprises agricoles. 	
<p>Economie sociale et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention d'investissement et / ou fonctionnement – «Appel à projets» Bénéficiaires : associations, coopératives, mutuelles – plafond par dossier 60.000 € et 80% d'intervention régionale • Reprise d'entreprises par les salariés, 1^{ère} phase : étude juridique 80% plafonnée à 30.000 € (en préparation pour janvier 2006 : participation à un fond de développement prévu pour un montant de 1.000.000 € dans le cadre d'un abondement extérieur d'environ 5.000.000 € et d'un soutien en fonctionnement pour une durée de trois ans). • Subvention - «Promotion de l'ESS» : à visée pédagogique - plafond de 30.000 € à concurrence de 50%. 	
Les emplois tremplins : pour qui ?	Pratique
<p>Ce dispositif s'adresse aux associations justifiant d'un projet de développement ou se trouvant confrontées à un accroissement temporaire d'activité, avec une attention particulière aux projets des petites associations et à la répartition géographique des projets. Il concerne des jeunes de moins de vingt six ans, résidant en Rhône-Alpes, sans expérience professionnelle ou ayant travaillé moins de six mois dans les dix huit derniers mois, ou bénéficiaires de l'allocation parent isolé. La Région interviendra sur l'aide au poste, via un jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour un poste à temps plein ou à temps partiel s'agissant des associations de moins de 5 équivalents temps plein, • pour un poste à temps plein s'agissant des associations de plus de six équivalents temps plein. <p>Cette aide durera quatre années au maximum, pour un montant de 10 000 € les deux premières années, 6 000 € la troisième année et 4 000 € la quatrième année.</p> <p>Plus d'informations sur le site de la région : www.cr-rhone-alpes.fr</p>	
Repas bio dans les cantines	Pratique
<p>Suite à notre amendement, arraché en février lors du débat budgétaire, le groupe de travail sur les dotations dans les établissements publics et lycées d'enseignement et lycées agricoles, est chargé du dossier. Il doit statuer sur les modalités à soumettre à la Commission Permanente de la rentrée lors d'une réunion le 14 juin. Véronique Moreira nous y représente. Un appel à candidature devrait être adressé à tous les établissements avant les vacances scolaires. Corabio, qui coordonne les producteurs Bio de Rhône-Alpes, est associé à la mise en oeuvre.</p>	
Le renouveau des Conseils locaux de développement	Pratique
<p>La nouvelle délibération sur les politiques territoriales, votée à l'initiative de Didier Jouve, affirme l'importance désormais accordée aux Conseils Locaux de développement, renforce leur rôle, leur autonomie, leur pluralisme, leur apporte des moyens de fonctionnement, et rend leurs avis obligatoire dans les phases clés des contrats de développement. Sur l'ensemble du territoire régional, couvert par 44 contrats, de nouveaux espaces de démocratie participative sont ainsi construits. Habitez-les !</p>	